

Insécurité urbaine, analyse criminologique et prévention situationnelle intégrée

*Opadou Koudou**

Riassunto

L'insicurezza in Costa d'Avorio è stabile. Le azioni e gli interventi della polizia non sono sufficienti a regolarla ed è possibile completarli tramite la strategia della prevenzione situazionale « integrata ». Quest'ultima si basa su otto punti complementari : 1- Analisi dei problemi di criminalità ; 2- Integrazione della tecnologia di sicurezza ; 3- Sorveglianza continua e puntuale ; 4- Ripristino di situazioni a rischio ; 5- Polizia di prossimità preventiva ; 6- Azioni coordinate di regolazione ; 7- Modifiche dei comportamenti delle vittime potenziali ; 8- Valutazione ed adattamento delle azioni intraprese.

Résumé

L'insécurité en Côte d'Ivoire est stable. Les actions et missions de la police ne suffisent pas pour la réguler. Il est possible de compléter celles-ci par la stratégie de la prévention situationnelle « intégrée ». Celle-ci porte sur huit points complémentaires : 1- Analyse des problèmes criminels ; 2- Intégration de la technologie de sécurité ; 3- Surveillance continue de précision ; 4- Restauration de sites à risques ; 5- Police de proximité anticipatrice ; 6- Actions coordonnées des régulateurs ; 7- Modification de l'attitude des victimes potentielles ; 8- Evaluation et adaptation des actions.

Abstract

Insecurity in Ivory Coast is stable. Acts and assignments of police are not enough to decline it. It is possible to complete these by the strategy of "integrative" situational prevention. These are supported by eight complementary degrees: 1- Analysis of criminals problems; 2- Integration of security technology; 3- Precision in uninterrupted supervision; 4- Restoration of risks situations; 5- Proximity police for anticipation; 6- Regulator co-ordination acts; 7- Modification of potential victims attitudes; 8- Valuation and adaptation acts.

* Ecole Normale Supérieure chargé de cours, UFR Criminologie, Université de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire.

1. Quelques considérations théoriques.

Le développement de l'insécurité mais aussi du sentiment d'insécurité a conduit des chercheurs et politiques à l'élaboration de termes et de typologies aux fins de réguler le phénomène.

Ainsi des termes comme « intervention », « prévention », « traitement », « contrôle », « stratégie » sont utilisés souvent pour désigner le même objet : la prévention. Dans cet esprit, Cusson¹ utilise le terme de « contrôle social » ou de « régulation sociale » pour désigner l'ensemble des moyens mis en oeuvre par les membres d'une société dans le but spécifique de contenir ou de faire reculer le nombre et la gravité des délits. Cusson² définit la prévention du crime comme l'ensemble des actions non pénales sur les causes prochaines des crimes dans le but spécifique d'en réduire la probabilité ou la gravité. Chez Cario³, la prévention du phénomène criminel constitue l'objet premier des sciences criminelles. Et prévenir le phénomène criminel, c'est aller au devant des activités considérées comme criminelles en vue de les empêcher. C'est avertir par avance que tel ou tel comportement est nuisible à l'harmonie sociale ; c'est encore agir sur les risques sociaux et individuels d'émergence et de consolidation des comportements criminels. Enfin c'est aussi informer que le crime dépend étroitement des occasions de le perpétrer. Dans le

cadre de la criminologie appliquée, Gassin⁴ considère la prévention comme l'ensemble des mesures de politique criminelle, à l'exclusion des mesures d'intervention pénale, qui ont pour finalité exclusive, ou au moins partielle, de limiter la possibilité de survenance d'un ensemble d'actions criminelles en les rendant impossibles, plus difficiles ou moins probables. Comme nous l'observons, ces quelques définitions se complètent et désignent une même réalité à deux niveaux : anticiper, devancer afin qu'il n'y ait pas d'émergence d'une part, et agir après émergence pour que l'action criminelle ne soit pas répétitive, qu'elle décélère d'autre part.

Cette réalité à deux niveaux a conduit des auteurs à élaborer des typologies en matière de prévention. Ainsi Leblanc⁵ dans le cadre de la violence interpersonnelle des adolescents opte pour la prévention spécifique laquelle implique des actions sur des groupes et individus susceptibles de produire des gestes qui impliquent de la violence psychologique et physique de nature criminelle. Cario⁶ distingue quant à lui la prévention pénale, la prévention sociale et la prévention situationnelle ; à partir de cette catégorisation l'auteur dans le domaine des adolescents recourt à l'intervention psychosociale précoce⁷ et notamment à la prévention précoce des comportements criminels⁸. Cusson⁹ distingue les

¹ Cusson M., *La criminologie*, Hachette, Paris, 2000 (dernière édition).

² Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 2000, pp. 113-134.

³ Cario R., *Pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel. Introduction aux sciences criminelles*, L'Harmattan, Paris, 2003 (quatrième édition).

⁴ Gassin R., *Criminologie*, Dalloz, Paris, 2003 (5^{ème} édition).

⁵ Leblanc M., *L'évolution de la violence chez les adolescents Québécois : phénomène et prévention*, texte photocopié, 1997, inédit.

⁶ Cario R., *op. cit.*

⁷ Cario R., « Intervention psychosociale précoce », *Journal du Droit des Jeunes*, n° 194, 2000, pp. 17-23.

⁸ Cario R., *Prévention précoce des comportements criminels : stigmatisation ou bien traitement sociale ?*, L'Harmattan, Paris, 2004.

contrôles sociaux informels, la prévention situationnelle et la sanction pénale et met l'accent sur l'analyse stratégique¹⁰. Enfin, Gassin¹¹ propose une typologie tridimensionnelle qu'il considère comme rationnelle de la prévention en criminologie préventive : prévention au niveau de la formation de la personnalité des individus ; prévention au niveau de la constitution des situations précriminelles ; prévention au niveau du développement des processus du passage à l'acte. Au regard de ces typologies, Gassin¹² note que depuis une dizaine d'années, la distinction la plus répandue est entre prévention sociale et prévention situationnelle. A propos de la prévention situationnelle à laquelle des chercheurs et politiques ont recours depuis quelques années, selon l'un des promoteurs Clarke¹³, elle repose sur le postulat que la plupart des délits résultent de choix influencés par les données immédiates des situations dans lesquelles se trouvent leurs auteurs. La stratégie consiste à peser sur les décisions que prennent les délinquants avant qu'ils ne soient exposés à la tentation de transgresser la loi ou quand, devant la tentation, ils aboutissent à la conclusion que le geste qu'ils

désirent poser est trop difficile, trop risqué ou trop peu profitable. Cusson¹⁴ la désigne comme l'ensemble des mesures non pénales ayant pour but d'empêcher le passage à l'acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles des délits semblables sont commis ou pourraient l'être. Selon toujours Cusson, plutôt que de faire porter l'effort sur les prédispositions individuelles à la délinquance, on pèse sur les décisions des délinquants par le biais des situations¹⁵. Dans ce sens, les mesures de prévention situationnelle limitent les gains criminels en rendant les délits plus difficiles, plus risqués ou moins profitables¹⁶. La prévention situationnelle c'est par exemple la télésurveillance dans les stationnements, les antidémarrageurs dans les voitures, la vigilance des agents de sécurité etc.¹⁷

L'arsenal de la prévention situationnelle contient une gamme étendue de moyens : - la surveillance ; les obstacles physiques ; les contrôles d'accès ; les détournements des délinquants de leurs cibles ; l'élimination ou la réduction des bénéfices potentiels d'un délit ; le contrôle des armes et autres instruments servant à commettre des délits¹⁸.

Le développement de la criminalité a conduit Cusson à distinguer huit grandes catégories de techniques : surveillance ; protections physiques ;

⁹ Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *op. cit.*

¹⁰ Cusson M., « Le virage stratégique en criminologie appliquée », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, volume XLVI, n° 3, juillet-septembre 1993, pp. 295-308 ; Cusson M., « L'effet structurant du contrôle social », *Criminologie*, XXVI, n° 2, 1993, pp. 37-62 ; Cusson M. et al., « Le crime du point de vue de l'analyse stratégique », in Szabo D., Leblanc M. (éd.), *Traité de criminologie empirique*, PUM, Montréal, 1995 (deuxième édition), pp. 91-112.

¹¹ Gassin R., *op. cit.*

¹² *Ibidem.*

¹³ Clarke R. V. , « Les technologies de la prévention situationnelle », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 21, 1995, pp. 101-115 ; Clarke R. V., *Situational crime prevention. Successful case studies*, Harrow and Heston, Guildersland, New York, 1997 (2nd édition).

¹⁴ Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *op. cit.*

¹⁵ Cusson M., *Prévenir la délinquance. Les méthodes efficaces*, PUF, Paris, 2002, p. 40.

¹⁶ Cusson M., *La délinquance, une vie choisie entre plaisir et crime*, HMH Ltée, Québec, Hurtubise, 2007, p. 196.

¹⁷ Cusson M., « La prévention : les principes et la prévention policière », in Cusson M., Dupont B., Lemieux F. (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presse polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2008, p. 405.

¹⁸ Cusson M., *La criminologie, op. cit.*

contrôles d'accès ; contrôles des moyens et de l'information ; détournements ; désintéressements ; alternatives ; apaisements¹⁹.

A partir de ces considérations, il apparaît que la prévention situationnelle ne peut véritablement avoir son sens que si elle repose sur l'analyse criminologique. Celle-ci consiste en l'étude systématique de problèmes criminels ou pénaux récurrents (à l'exclusion de l'acte isolé et de l'individu singulier) afin d'en définir les contours, d'en découvrir les causes et de proposer des solutions²⁰. L'analyse criminologique permet de décrire l'évolution de divers types de crimes, démontrer comment ils se distribuent dans l'espace, de découvrir de nouveaux patterns criminels, de repérer les vulnérabilités des cibles qui favorisent certaines victimisations²¹.

Au total, l'analyse criminologique et la prévention situationnelle se complètent ; elles peuvent donc constituer des repères pour toute quête de solution au phénomène de l'insécurité. On comprend pourquoi dans la plupart des Etats développés, elles sont d'un recours certain. La question cependant est de savoir si ces deux démarches complémentaires sont applicables en tant que telles dans notre contexte socioculturel et économique marqué essentiellement par un certain nombre d'insuffisances dans le domaine de travaux systématiques sur les problèmes criminels et de lisibilité portant sur des méthodes d'intervention sous-jacentes aux théories.

¹⁹ Cusson M., « La prévention : les principes et la prévention policière », *op. cit.*, p. 414.

²⁰ Cusson M., *Qu'est-ce que l'analyse criminologique ?*, Ecole de Criminologie de l'Université de Montréal, 1991, Inédit.

²¹ Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *op. cit.* ; Cusson M., « Le virage stratégique en criminologie appliquée », *op. cit.*

L'hypothèse qui se dégage est que si l'analyse criminologique et la prévention situationnelle présentent des limites d'application, elles peuvent au regard de quelques données documentaires existantes faire l'objet d'une utilisation, mais dans une perspective intégrée pour répondre aux réalités locales.

2. Méthodologie.

La technique de recherche utilisée pour la vérification de l'hypothèse est la technique documentaire ; comme source, nous avons eu recours à la documentation écrite en termes de documents officiels et privés (statistiques, archives publiques) et de documents relatifs à la littérature notamment les travaux scientifiques²². Rappelons qu'en méthodologie de la criminologie, la mesure de la criminalité continue de se faire au moyen de statistiques criminelles, celles-ci étant à la fois publiques et privées, nationales et internationales, policières, judiciaires et pénitentiaires²³. Par ailleurs, dans les nouvelles approches de criminologie clinique, afin de « reconstruire » rétrospectivement les caractéristiques des sujets d'étude, Ottenhof et Favard²⁴ ont souvent recours aux documents fonctionnels. Nous avons en définitive exploité les données issues des statistiques policières, judiciaires et pénitentiaires et celles de travaux scientifiques (mémoires). Il s'agit de données factuelles que nous avons organisées dans le temps et l'espace avec l'appui de l'exemple de deux grandes communes d'Abidjan la capitale économique de la Côte d'Ivoire : Yopougon et

²² Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1993 (9^{ème} édition).

²³ Gassin R., *Criminologie*, *op. cit.*

Abobo estimées respectivement à 1.025.641 et 638.237 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitation. Quels sont les résultats de l'étude ?

3. Résultats.

Les résultats sont structurés sur deux points : A : analyse criminologique et insécurité ; B : prévention situationnelle « intégrée ».

a) Analyse criminologique et stabilisation de l'insécurité.

La stabilisation ou la stabilité de l'insécurité désigne ici la permanence du phénomène dans le temps et l'espace. L'étude de la stabilisation porte sur deux points : 1-stabilisation de l'insécurité dans le temps ; 2-distribution de l'insécurité dans l'espace.

²⁴ Ottenhof R. et Favard A-M., *Nouvelles approches de criminologie clinique*, Erès, Toulouse, 1991.

1. Stabilisation de l'insécurité dans le temps

Infractions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Vols (simples et par effractions)	7688	5413	4377	5142	6045	5981	6115	6003	5894	52658
Abus de confiance	9233	7624	3659	13665	14021	14130	13981	14120	14013	104446
Violences et voies de fait	5934	6417	6045	13481	14110	14020	13845	14033	14113	101998
Attaques de domiciles, sociétés et commerces	4284	3222	2784	4097	4880	4739	4027	5102	4935	38070
Vols de taxis	214	312	355	189	223	225	301	220	235	2274
Vols de véhicules de particuliers	247	199	246	69	101	99	112	89	131	1293
Viols	96	125	117	79	125	121	103	99	106	971
Homicides	495	548	723	562	715	801	812	781	803	6240
Port illégal d'armes à feu	664	679	686	698	714	725	449	530	428	5573
Trafic de drogue	21	39	42	26	47	52	49	51	53	380
Total	28876	24578	19034	38008	40981	40893	39794	41028	40711	313903

Tableau 1 : Répartition de la criminalité de 2000 à 2008 (Source : Ministère de la sécurité intérieure)

Ce tableau 1 indique une stabilisation de l'insécurité au cours de la période de 2000 à 2008. Cette stabilisation concerne l'ensemble des infractions. Ainsi, sur neuf ans, quatre types d'infractions prédominent : les abus de confiance, les violences et voies de fait, les vols et les attaques de domiciles, sociétés, commerces. Ces

quatre types d'infractions montrent par ailleurs qu'il s'agit en priorité de criminalité contre les biens avec surtout la violence hormis l'abus de confiance.

Ces statistiques sont confirmées par l'administration pénitentiaire (tableau 2) en termes de stabilisation de l'insécurité.

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Effectifs	5475	5460	2290	3934	4070	4213	5014	30456

Tableau 2 : Distribution de la population criminelle à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (2002 à 2008) (Source : statistiques de l'administration pénitentiaire)

La maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) est la seule prison civile située dans la capitale économique Abidjan et notamment dans la commune de yopougon, il s'agit donc de population carcérale. C'est pourquoi les effectifs sont inférieurs à ceux du ministère de la sécurité

intérieure. Mais cela n'enlève rien à l'importance de ces effectifs de la maison d'arrêt et de correction d'autant plus que la capacité d'accueil de cette structure ne correspond plus à la réalité criminelle. En effet, construite en 1979, la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan se caractérise

par une surpopulation car sa capacité d'accueil est de 1.500 places réparties dans quatre bâtiments (Kremlin ; centre d'observation des mineurs ; A ; B ; C et Assimilés.)

Au total, qu'il s'agisse des données du ministère de l'intérieur ou celles de l'administration pénitentiaire, l'insécurité en Côte d'Ivoire est stable, permanente. Cette stabilité trouve sa source dans de nombreux facteurs de risques notamment

la situation de crise sociopolitique marquée par des difficultés de contrôle policier et la facilité observée dans la circulation et la détention illégale d'armes à feu. On observe par exemple depuis 2000, une forme nouvelle d'infraction : le port illégal d'arme à feu. Sur cette base, il est possible d'affirmer que des circonstances particulières ont contribué à la stabilisation de l'insécurité. Le point suivant nous le confirme.

2. Stabilisation de l'insécurité dans l'espace (année 2008)

2-1 Lieux et périodes à risques dans la commune de Yopougon selon les types d'infractions.

Lieux à risques	Périodes à risques	Types d'infraction
Gare routière	Toute la journée (heure d'affluence)	Vols, cambriolages, viols agression
Andokoi	Tard dans la nuit (22h-05h00)	Vols en réunion, agressions physiques, cambriolages
Forêt du Banco	Toute la journée	Viols ; meurtres ; vols
Zone industrielle	La journée, tard dans la nuit	Braquages ; cambriolages ; attaques armées
Gesco	Tôt le matin Tard la nuit	Homicides ; agression ; vols ; menace avec armes blanches
Quartier Maroc et Ananeraie	La journée. Le soir et la nuit	Vols et homicides ; attaques de domiciles et commerce ; refuges de criminels.
Mami-fитай	Tôt le matin, Tard dans la nuit	Agressions physiques : vols d'argent, cellulaires, viols ; menaces avec armes blanches.
Sicogi marché Pont vagabond	De jour comme de nuit, au moment où les rues sont désertes ; fins du mois	Vols en réunion ; vols de portemonnaie, d'argent ; cambriolage de commerces, agressions
Sicogi-Lem	La nuit	Menaces avec couteaux ; agressions et vols en réunion
Yaossehi	Tard dans la nuit, rues désertes dans la journée	Drogue, alcoolisme, vols ; racolages ; agressions physiques et viols ; menaces avec couteaux
La rue princesse	A partir de 19h Tard dans la nuit ; personnes seules ou isolées	Alcoolisme, prostitution, proxénétisme, drogues, vols, viols ; agressions menaces avec couteaux ; bagarres ; violences
Koweït Johannesburg Sideci Gbinta Quartier Doukouré	Tard dans la nuit, rues désertes et obscures	Refuges de criminels ; drogues ; vols ; agressions physiques ; dépouillement de personnes seules ou de commerçants ambulants ; recels ; viols ; prostitution

Tableau 3 : distribution de l'insécurité en fonction des lieux et périodes (Source: Commissariats de police – 16^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements – de la commune de Yopougon).

Les données du tableau 3 indiquent une relative liaison entre les lieux et périodes à risques. On observe que l'insécurité est plus importante aux endroits surpeuplés peu éclairés et à des heures spécifiques ; soit tôt le matin soit tard dans la nuit. A ces endroits se manifestent souvent des types spécifiques d'infractions (vols, cambriolage, agressions, viols). On observe également que certains lieux se caractérisent par des activités économiques particulières et offrent ainsi des occasions de commettre des délits. Ainsi, les viols s'observent à la "rue princesse" reconnue pour ces

loisirs (vente de boissons alcoolisées ; bars, boîtes de nuit ; restaurants ; prostitution), à la forêt du Banco où il circule peu de monde.

Les vols d'argent, de porte-monnaie et les cambriolages de commerces s'opèrent dans les quartiers où l'activité commerciale est dense : Sicogi marché ; pont vagabond. Enfin, ces lieux au plan de la voirie ne permettent pas la circulation des engins roulants de la police pour un éventuel contrôle ou poursuite des délinquants. Ces observations sont-elles valables pour un quartier comme Abobo ?

2-2 Lieux et périodes à risques dans la commune d'Abobo (Année 2008).

Lieux à risques	Périodes à risques	Types d'infraction
Derrière rail Akeikoi Abobo centre	9h-11h 15h-24h	vols
Abobo centre clouetcha	Toute heure	Homicides
Banco Plateau Dokui	08h-11h 19h-14h	Vols de voitures Braquages
Plaque Sogephia	10h-16h 18h-24h	Coups et blessures volontaires

Tableau 4 : *Distribution de l'insécurité en fonction des lieux et périodes* (Source: Commissariats de police – 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 21^{ème} et 32^{ème} arrondissements – de la commune d'Abobo).

Ce tableau 4 relatif à la commune d'Abobo confirme le fait que des lieux et périodes peuvent constituer des risques de criminalité : périodes de trop ou de très peu de fréquentations, lieux peu éclairés avec les difficultés en matière de circulation pour les engins roulants.

Au total, nous pouvons affirmer qu'il existe un certain lien entre des manifestations de l'insécurité et des lieux et périodes à risques. Ces lieux et périodes offrent de multiples occasions de commettre des types spécifiques de délits.

Comment alors structurer la prévention.

b) Prévention situationnelle « intégrée ».

La prévention situationnelle que nous proposons se veut intégrée pour cinq raisons :

- ❖ Elle n'est pas limitée à l'action de la police où il est de plus en plus question de prévention policière situationnelle ; elle concerne outre les agents de la police ceux des forces de défense et de sécurité ; les agents de la police municipale et ceux des structures de sécurité privée ;

- ❖ Les actions menées sont concertées et non dispersées ce qui suppose leur coordination ;
- ❖ Les actions pour une meilleure coordination repose sur l'analyse au préalable des problèmes criminels ;
- ❖ Elle intègre le domaine de la communication sociale, les incivilités urbaines (vandalisme par exemple), et les trafics de drogues et stupéfiants.
- ❖ Enfin, elle est systématiquement objet d'une évaluation périodique afin d'ajuster les interventions étant donné le déplacement des délinquants et l'effet structurant du contrôle social²⁵.

D'une façon pratique, huit axes complémentaires et combinés comprennent cette proposition : 1- Recours systématique à l'analyse criminologique ; 2- Intégration progressive et intelligente des technologies de sécurité ; 3- Stratégie de la surveillance continue de précision ; 4- Réaménagements et restaurations systématiques des sites à risques criminels ; 5- Police de proximité anticipatrice ; 6- Actions coordonnées des organes officiels de régulation de la criminalité ; 7- Modification de l'attitude des victimes potentielles.

1) Recours systématiques à l'analyse criminologique.

Tout action de prévention ou toute formulation d'objectif en matière de prévention de la criminalité devrait s'appuyer sur l'analyse des

²⁵ Cusson M., « L'effet structurant du contrôle sociale », *Criminologie*, XXVI, n° 2, 1993, pp. 37-62 ; Koudou O., « Le trafic des stupéfiants de 1980 à 1993 en Côte d'Ivoire : une réponse de l'acteur social », *Psychotropes, Revue Internationale des toxicomanies*, volume 3, n° 3, 1997, pp. 69-82.

problèmes criminels ou sur l'expertise fondée sur l'intelligence des problèmes ; il s'agit en réalité de renseignements criminels articulés sur les points suivants : recueil systématique des données portant sur les : - délits ; auteurs ; victimes ; causes immédiates ; situations pré criminelles ; - dispositifs de sécurité et de contrôle existant ; - vulnérabilité des personnes et objets²⁶. Il s'agit de renseignements à renouveler.

2) Intégration progressive et intelligente des technologies de sécurité.

Les technologies de sécurité selon Cusson²⁷ portent sur trois secteurs : systèmes d'alarmes et de détection ; systèmes de télésurveillance et systèmes de contrôle d'accès.

Ces technologies sont coûteuses surtout pour la Côte d'Ivoire ; c'est pourquoi leur intégration doit être progressive et intelligente en répondant aux besoins de sécurité mais aussi de qualification et de motivation des agents de sécurité.

3) Stratégie de la surveillance continue de précision.

Il s'agit de patrouilles policières ciblées, intenses et continues sur des sites à risque criminels. Cette concentration à partir des renseignements criminels pourrait aider à réduire la dispersion des forces afin de produire un effet de dissuasion situationnelle²⁸.

L'efficacité de cette surveillance se trouve selon Cusson²⁹ dans quatre conditions :

²⁶ Cusson M., *La criminologie, op. cit.* ; Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *op. cit.*

²⁷ *Ibidem.*

²⁸ Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *op. cit.*

²⁹ Cusson M., « La surveillance et la télésurveillance sont-elles efficaces ? », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n° 2, 2005, pp. 131-150.

- ✓ Le dispositif doit s'exercer sur des délits dont le temps d'exposition est long et sur des délinquants qui n'osent affronter leurs victimes ;
- ✓ La surveillance doit augmenter réellement la capacité de détection et d'intervention ;
- ✓ La surveillance doit porter sur des espaces d'où les délinquants ne peuvent fuir facilement ;
- ✓ La vigilance doit être soutenue par des réponses fréquentes à un nombre élevé d'infractions ou d'incivilités donnant ainsi l'occasion aux surveillants de rester en contact avec les surveillés.

4) Réaménagements et Restaurations systématiques des sites à risques criminels.

Il faut rendre les rues et quartiers praticables à pieds ou avec engins roulants, rendre les lieux visibles par des éclairages et nettoyages des broussailles qui souvent obstruent les passages. Il convient aussi de restaurer des quartiers souvent construits avec des matériaux de fortune (cartons, contre-plaqué etc.) en marge de quartiers officiellement reconnus ; ce sont des quartiers dits précaires aux dénominations diverses « yaoséhi », « mon mari m'a laissée » etc., construits par des individus sans emploi ou licenciés. Ces quartiers n'offrent aucune lisibilité en matière de circulation des personnes et des biens. Une restauration s'impose avec l'apport conjugué des collectivités locales, du district d'Abidjan et des sociétés immobilières.

5) Police de proximité anticipatrice.

Avec le sentiment d'insécurité et les affrontements entre usagers dans les rues et maisons closes, une police de proximité doit être

développée à visée prospective ou anticipatrice autour de deux axes :

- l'implication du policier sans réserve dans les règlements de conflits et bagarres et non plus se dérober derrière des phrases souvent entendues du genre « je ne suis pas de service », « ce n'est pas mon secteur », « je suis en congé ».
- Réduire les incivilités (graffitis, vandalisme, ivresse sur la voie publique, consommation de drogue, « bô rô d'enjaillement »³⁰ etc.) par la présence, la communication et l'intervention active.

6) Actions coordonnées des organes officiels de régulation de la criminalité.

Les actions de prévention de la criminalité devraient être coordonnées tant au niveau d'une commune qu'entre les communes de manière à neutraliser les déplacements de populations délinquantes.

7) Modification de l'attitude des victimes potentielles.

Par la communication sociale, au travers des campagnes d'éducation pour la sécurité « Ne soyez plus cambriolables »³¹ il faut progressivement modifier l'attitude des victimes potentielles ; cette stratégie s'inscrit dans ce que Cusson³² nomme « l'auto protection », dernier régulateur de la criminalité.

³⁰ Le « bô rô d'enjaillement » est un jeu (le « jeu de la mort ») qui consiste pour un groupe d'élèves à grimper sur le toit d'un bus en mouvement sur n'importe quelle route de la commune d'Abidjan.

³¹ Favard A.-M., « Quelle place pour le criminologue dans la nouvelle politique de la ville ? », *Profession criminologue*, 1994, pp. 111-129.

³² Cusson M., « Les régulateurs de la criminalité », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, XLVII, n° 2, 1994, pp. 135-144.

Cusson³³ propose les mesures individuelles suivantes d'autoprotection :

- Surveillance et vérifications ; empêchements physiques ; mesures pour limiter les dégâts ;
- Solidarité ; distance ; dissimulation.

8) Evaluation et adaptation permanente des actions.

Sur un trimestre ou un semestre, les actions policières devraient être évaluées afin de mesurer leur efficacité ; ceci implique une adaptation des actions au regard des résultats qui devront être communiqués à la population.

4. Conclusion.

La distribution de l'insécurité dans le temps et l'espace en milieu urbain et leur analyse systématique peut nous conduire à proposer une stratégie de prévention situationnelle « intégrée ». Contrairement à Robert³⁴ qui limite la prévention à une délinquance particulière (vols, cambriolages et agressions), il s'agit pour nous avec Cusson³⁵ de prendre en compte outre cette délinquance particulière, les formes d'incivilités (vandalisme, trafic et consommation de drogues et stupéfiants, graffitis, mendicité agressive, prostitution, etc....) car selon Born³⁶ l'acte délinquant sauf dans des cas rares et pathologiques, peut s'expliquer en tant que conduite raisonnable et opératoire. La théorie du choix rationnel et du calcul coût / bénéfice de la délinquance met en lumière cette rationalité.

³³ Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *op. cit.*

³⁴ Robert P., « Evaluer la prévention », *Archives de politique criminelle*, n° 16, 1994, pp. 53-70.

³⁵ Cusson M., *La criminologie*, *op. cit.*

³⁶ Born M., *Psychologie de la délinquance*, De Boeck Université, Bruxelles, 2006.

Cette stratégie intégrée de prévention situationnelle même si elle comporte des limites peut aider au-delà de la peur éprouvée par les délinquants et la découverte de la réciprocité et de la justice³⁷ et contribuer au désistement du délinquant.

Cependant, l'opérationnalité à notre avis de ce type de prévention devrait s'appuyer sur une politique criminelle étatique audacieuse ; celle-ci pourrait se structurer autour de cinq points :

- Renforcer la formation du policier en analyse criminologique et méthodes d'intervention plus efficaces issues d'études reconnues performantes mondialement ;
- Renforcer les dispositifs matériels de sécurité (engins roulants, armes, vêtements, écoute, etc.) en nombre et en qualité ;
- Renforcer les ressources humaines au plan quantitatif ; accroître les effectifs ou recourir à des forces militaires pour appui selon les besoins de sécurité ;
- Intensifier la formation morale et civique des policiers accusés par les populations de racketteurs ; en faire des citoyens honnêtes et respectueux des respect du droit de la personne ;
- Appliquer les sanctions pénales en cas de manquements graves (racket, bavures policières fréquentes et sources de conflits entre policiers et transporteurs).

³⁷ Cusson M., « Pourquoi les récidivistes mettent-ils frein à leur carrière criminelle ? », in *Problèmes actuels de sciences criminelle*, vol. XVIII, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2005, pp. 31-43.

Cette application devrait s'étendre à la population générale surtout au domaine de l'infraction financière afin de servir d'exemple.

Bibliographie.

- Born M., *Psychologie de la délinquance*, De Boeck Université, Bruxelles, 2006.
- Cario R. 2000, "Intervention psychosociale précoce", *Journal du Droit des Jeunes*, n°194, 2000, p. 17-23.
- Cario R., *Pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel. Introduction aux sciences criminelles*, L'Harmattan, Paris, 2003, quatrième édition.
- Cario R., *Prévention précoce des comportements criminels ; stigmatisation ou bien traitance sociale ?*, L'Harmattan, Paris, 2004.
- Clarke R.V., "Les technologies de la prévention situationnelle", *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 21, 1995, p. 101-115.
- Clarke R.V. , *Situational crime prevention. Successful case studies*, Harrow and Heston, Guilderland, New York, 1997, 2nd edition.
- Cusson M., *Qu'est-ce que l'analyse criminologique ?* Ecole de criminologie Université de Montréal. Inédit, 1991.
- Cusson M., « Le virage stratégique en criminologie appliquée », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, volume XLVI, n° 3, juillet-septembre 1993, p. 295-308.
- Cusson M., « L'effet structurant du contrôle social », *Criminologie*, XXVI, N° 2, 1993, p. 37-62.
- Cusson M., « Les régulateurs de la criminalité », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, XLVII, N° 2, p. 135-144.
- Cusson M. et al., « Le crime du point de vue de l'analyse stratégique », in D. Szabo et M. Leblanc (éd.), *Traité de criminologie empirique*, PUM, Montréal, 1995, deuxième édition, p. 91-112.
- Cusson M., *La criminologie*, Hachette, Paris, 2000, dernière édition.
- Cusson M., « La prévention de crime par la police technique actuelle et orientation pour des crimes », *Revue de Droit pénal et de criminologie*, 2000, p. 113-134.
- Cusson M., *Prévenir la délinquance. Les méthodes efficaces*, PUF, Paris, 2002.
- Cusson M., « La surveillance et la télésurveillance sont-elles efficaces ? », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, n° 2, 2005, p. 131-150.
- Cusson M., « Pourquoi les récidivistes mettent-ils frein à leur carrière criminelle? », in *Problèmes actuels de sciences criminelles*, vol. XVIII, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2005, p. 31-43.
- Cusson M. , *La délinquance, une vie choisie entre plaisir et crime*, HMH Ltée, Hurtubise Québec, 2007.
- Cusson M., « La prévention : les principes et la prévention policière », In M. Cusson, B. Dupont et F. Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2008, p. 403-412.
- Cusson M., « Comment prévenir ? Les techniques et la méthode de la prévention situationnelle », In M. Cusson, B. Dupont et F. Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2008, p. 413-428.
- Favard A-M., « Quelle place pour le criminologue dans la nouvelle politique de la ville ? », *Profession criminologue*, 1994, p. 111-129.
- Gassin R., *Criminologie*, Dalloz, 2003, 5^{ème} édition.
- Koudou O. , « Le trafic des stupéfiants de 1980 à 1993 en Côte d'Ivoire : une réponse de l'acteur social », *Psychotropes, Revue internationale des toxicomanies*, volume 3, N° 3, 1997, p. 69-82.
- Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1993, 9^{ème} édition.
- Leblanc M., *L'évolution de la violence chez les adolescents Québécois : phénomène et prévention*, texte photocopie, 1997, Inédit.
- Ottenhot R. et Favard A-M., *Nouvelles approches de criminologie clinique*, Erès, Toulouse, 1991.
- Robert P., « Evaluer la prévention », *Archives de politique criminelle*, n°16, 1994, p. 53-70.